

Avis de manifestation d'intérêt spontané

-

Projet d'ombrière sur le parking poids lourds du parc d'activités économiques de La Saussaye, rue des Bouleaux à Saint Cyr en Val

Objet de l'avis

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L.2122-1-4, le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée qui se propose d'occuper le parking poids lourds du parc d'activités de La Saussaye à Saint-Cyr en Val.

La proposition de projet vise l'installation d'une ombrière solaire photovoltaïque pour produire de l'électricité décarbonée et apporter de l'ombre aux véhicules stationnant sur ce parking appartenant au domaine public et relevant de la compétence d'Orléans Métropole.

Contexte du site

Le site est une aire de stationnement d'une surface d'environ 2400 m². Elle accueille des poids-lourds, transitant par le parc d'activités économiques de La Saussaye situé à Saint Cyr en Val. Un projet d'extension de ce parc d'activités porté par Orléans Métropole est en cours.





Au titre de la compétence obligatoire exclusive exercée par Orléans Métropole « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », incluant les ouvrages collectifs que constituent les parcs de stationnement dédiés aux entreprises, le site est exploité par la collectivité. L'exploitation porte principalement sur la maintenance des enrobés et du mobilier urbain.

En plus d'être un espace artificialisé propice à la production d'électricité renouvelable, un apport en ombre permettrait d'améliorer la qualité du stationnement pour les routiers qui fréquentent le parking, notamment en périodes de forte chaleur et d'exposition au soleil.

Orientations du projet

Le projet devra respecter toutes les conditions nécessaires à la continuité de l'usage (circulation, stationnement...) et d'exploitation (assurée par Orléans Métropole) du site. Aussi, le porteur de projet assurera une coordination fine avec les services et les élus d'Orléans Métropole, aussi bien en phase de développement, qu'en phases chantier et exploitation.

Le projet participera aux objectifs ambitieux d'Orléans Métropole en matière de transition écologique. En effet, la collectivité vise une division par deux des émissions de gaz à effet de serre

sur son territoire à l'horizon 2030 et une multiplication par deux des capacités de production d'énergies renouvelables. Il visera également à maximiser les retombées économiques locales, par exemple en impliquant des citoyens du territoire dans le financement, voire la gouvernance du projet.

Précisions concernant le titre d'occupation

Le titre prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire. Il sera délivré sur une durée déterminée, supérieure à 20 ans et en contrepartie d'une redevance prenant la forme d'un loyer annuel.

La convention d'occupation temporaire pourra ouvrir des droits réels et entraîner une division en volumes ainsi que la sollicitation de l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat. Les termes de la convention seront encadrés par l'accompagnement d'un notaire et établiront les responsabilités de chaque partie, ainsi que les conditions d'exécution de l'occupation. La signature de la convention sera autorisée par délibération conforme de l'instance décisionnelle.

Précisions sur la procédure

Conformément à l'article 2122-1-4 du CG3P, si aucun intérêt concurrent n'est exprimé pendant la durée de publication de cet avis, le titre d'occupation pourra être attribué au porteur de projet ayant témoigné son intérêt.

En cas de nouvel intérêt manifesté en réponse à cet avis, Orléans Métropole organisera une procédure de sélection préalable à l'attribution du titre « présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester » (article L2122-1-1 du CG3P).

A noter qu'Orléans Métropole se réserve le droit de ne pas donner suite au projet.

Pièces demandées

- Courrier du représentant légal de la structure adressé à Orléans Métropole contenant les informations suivantes :
 - o Nom de la personne morale ou physique, adresse, numéro de téléphone, courriel, statuts, activité ;
 - o Caractéristiques du projet que la structure entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis ;
 - o Montant indicatif de la redevance, sous forme de loyer annuel exprimé en euros ;
 - o Durée minimale du titre d'occupation
 - o Calendrier de réalisation ;
 - o Capacité et engagement moral à répondre à la procédure de sélection préalable à l'attribution du titre d'occupation ;
- Extrait Kbis du candidat ;
- Statuts de la société, avec répartition du capital ;
- Tout élément complémentaire que le candidat intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

Les fichiers envoyés doivent être au format PDF.

La manifestation d'intérêt concurrent devra être adressée :

- Uniquement par courriel à dgte@orleans-metropole.fr ;
- Au plus tard le 26 août 2024 à 17h ;
- En formatant l'objet du mail de la manière suivante : « Manifestation intérêt_Projet ombrières solaires parking La Saussaye_NOM DE LA STRUCTURE ».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par mail à l'adresse dgte@orleans-metropole.fr.